



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

RAPPORT SYNTHÈSE

**3^{ème} CONGRES ORDINAIRE
Bangui 21, 22 et 23 Juin 2007**



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

INTRODUCTION

Placées sous le triple signe de la refondation, de la réconciliation et de la perspective de 2010, les assises du 3^{ème} Congrès ordinaire du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) ont débuté le 21 juin 2007 à l'Hémicycle du Ministère des Affaires Etrangères.

Après le mot de bienvenue du Secrétaire Général du Parti, le camarade Jean Michel MANDABA, les représentants des différents partis politiques invités se sont succédé à la tribune pour délivrer leurs messages de soutien et d'encouragement aux congressistes. Il s'agit notamment, dans l'ordre, du Front Patriotique pour le Progrès (FPP), de l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP), du Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC), de LONDÔ, et de l'Union des Forces Vives de la Nation (UFVN). Le Congrès a également enregistré des messages des Partis Politiques des pays amis et frères suivants :

- Le Front Patriotique Ivoirien (FPI) de Côte d'Ivoire
- L'Alliance des Forces du Progrès (AFP) du Sénégal
- Le Parti pour les Libertés et la Démocratie (PLD) du Tchad
- Le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS) du Niger

Le Mouvement Patriotique pour la Salut (MPS) du Tchad dont les représentants étaient présents dans la salle, ont reporté leur message à la cérémonie de clôture.

Dans son discours d'ouverture, le Président du Bureau Politique, le camarade Martin ZIGUELE, après avoir précisé le contexte dans lequel il a l'honneur de présider l'ouverture de ces assises, notamment sa désignation comme Président du Parti à l'issue du Congrès extraordinaire de juin 2006, a rappelé les termes de son mandat qui comportait deux volets précis, à savoir :

- procéder à la restructuration des organes du Parti ;
- préparer et organiser le 3^{ème} Congrès ordinaire de juin 2007.

Pour le Président ZIGUELE, l'organisation des présentes assises est la preuve qu'il a rempli une partie de son mandat. La deuxième partie a été également grandement exécutée selon lui, car malgré la situation sécuritaire de notre pays, la quasi-totalité de nos structures nationales et extérieures ont été



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

restructurées et/ou reconstituées en moins d'un an. Pour ce faire, il a tenu à adresser ses félicitations au Bureau Politique et au Conseil Politique National dans leur ensemble, et à chacun de leurs membres individuellement, pour le travail accompli afin de maintenir le Parti debout et de rendre possible la tenue de ce Congrès.

Le camarade ZIGUELE a par ailleurs déclaré que ce 3^{ème} Congrès ordinaire de notre Parti est placé sous le triple signe de l'unité et de la réconciliation, de notre indispensable refondation et modernisation, et enfin du recentrage de notre combat autour des échéances qui se profilent à l'horizon 2010.

A cet effet, il a formulé le vœu que l'ultime occasion offerte par le Congrès soit mise à profit pour tourner définitivement la page des querelles intestines et inutiles, afin de consacrer toute notre énergie à ce triple objectif.

L'esprit de tolérance, de pardon réciproque, de partage de responsabilités, devra nous guider dans ce tournant décisif, afin que nous donnions à notre Parti les meilleures chances d'un nouveau départ, a ajouté en substance le Président.

Le camarade ZIGUELE a saisi cette occasion pour saluer le retour parmi les militants des camarades du courant dit originel du Parti, le MLPCO, et plus particulièrement le Président Hugues DOBOZENDI et Désiré PENDEMOU. Dans le même état d'esprit il a lancé un vibrant appel aux camarades qui hésitent encore à rejoindre le Parti, afin qu'ils se surpassent et qu'ensemble, sans rancœurs inutiles, nous consolidons notre Parti.

Dans le cadre des objectifs assignés à ce Congrès, le Président ZIGUELE a proposé un toilettage des Statuts et Règlement Intérieur, en vue de les rendre plus souples et plus adaptés aux exigences de notre temps. Il en est ainsi des projets de modification des structures du Conseil Politique National, du Bureau Politique, de la Commission de Contrôle et d'Arbitrage, ainsi que celui relatif à l'institution d'un « Conseil des Sages », soumis à l'approbation du Congrès. Les dernières questions soumises à l'examen du congrès sont celles relatives à :

- 1 - la non automaticité de la candidature du Président du Parti aux élections Présidentielles ;
- 2 - l'interdiction du cumul des fonctions de Président du Parti et du Président de la République.



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Le programme de ce 3^{ème} Congrès était le suivant :

CEREMONIE D'OUVERTURE

- 6h 00 : Mise en place terminée des services de sécurité
- 6h 30 : Mise en place des groupes d'animation (groupes de dance, orchestres)
- 7h 00 : Mise en place des filles d'accueil
- 7h 30 : Arrivée des militants et délégués
- 8h 00 : Arrivée des Fédéraux
- 8h 15 : Arrivée des membres des bureaux Nationaux MLFC, MLJC
- 8h 30 : Arrivée des Conseillers Politiques Nationaux
- 8h 45 : Arrivée du président du parti
- 8h 50 : Arrivée des invités
- 9h 00 : Mot de bienvenue du Secrétaire General
- 9h 15 : Déclarations des Partis Politiques Invités
- 9h 45 : Discours d'ouverture du congrès par le Président du Bureau Politique
- 10h 00 : Suspension de séance et cocktail

TRAVAUX DU CONGRES

- 11h 00 -11h 15 : Présentation et vérification des mandats et installation des congressistes
- 11h15 - 11h45 : Examen et adoption du Règlement Intérieur
- 11h45 - 12h00 : Mise en place du Bureau du Congrès
- 12h 00 - 12h 20 : Lecture du rapport d'activités par le Secrétaire General
- 12h 20 - 12h45 : Lecture du rapport financier par le Trésorier Général
- 12h45 - 16h45 : Débats sur les rapports du Bureau Politique
- 16h40- 17h00 : Vote de quitus et suspension des travaux

Vendredi 22 Juin 2007 : Reprise des travaux

- 9h00 -12h00 : Examen et adoption du rapport de la commission Texte et Communication
- 12h00 -13h 00 : Pause café
- 13h00 - 17h 00 : Examen et adoption du rapport de la commission Contentieux et Sanction ; Suspension des travaux



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Samedi 23 Juin 2007 : Reprise des Travaux

9h 00 -10h 00 : Election des membres du bureau de la commission de contrôle et d'arbitrage

10h00 - 10h15 : Election du Président du Parti

10h15 - 11h 00 : Election des conseillers politiques Nationaux

11h 00 - 12h30 : Election des membres du comité des sages

12h30 - 12h45 : Mise en place des membres du comité des sages

12h45 - 13h 00 : Suspension de séance et pause café

15h 00 : Mise en place des services de sécurité

15h15 : Mise en place des services d'animation et des filles d'accueil

15h 30 : Arrivée des délégués sous fédéraux et fédéraux

15h 40 : Arrivée des membres des Bureaux Nationaux du MLFC et du MLJC

15h45 : Arrivée des Conseillers Politiques Nationaux

15h 50 : Arrivée des membres du Bureau Politique et du comité des sages

15h 55 - 16h00 : Arrivée des invités

Animation

16h05 - 16h15 : Arrivée du Président du Parti

16h 15 - 17h 15 : - Lecture du rapport final du congrès

- Présentation des nouveaux Dirigeants

- Lecture des motions

- Discours de clôture du congrès par le président du Parti

17h15 - 18h15 : Cocktail et fin de cérémonie.

I/ DE LA MISE EN PLACE DU BUREAU DU CONGRES

Sous la présidence du camarade Martin ZIGUELE, Président sortant du Bureau Politique, le Congrès a procédé :

- à la vérification des mandats des délégués ;
- à l'adoption de son Règlement Intérieur ;
- et à la mise en place par consensus du Bureau du Congrès qui se compose ainsi qu'il suit :

Président	Hugues DOBOZENDI
1 ^{ère} Vice Présidente	Jeannette DETHOUA
2 ^{ème} Vice Président	Antoine OUADDOS



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Rapporteur Général	Firmin N'GBENG-MOKOUE
1 ^{er} Rapporteur Adjoint	Jean ALI
2 ^{ème} Rapporteur Adjoint	Séraphin NGAKOUTOU
Secrétaire	Jean Michel MANDABA

Prenant la parole, le Président du Bureau du Congrès le camarade Hugues DOBOZENDI, après avoir remercié les congressistes pour cette marque de confiance, a adressé ses félicitations aux membres du Bureau Politique sortant ainsi qu'aux Conseillers Politiques Nationaux, qui n'ont ménagé aucun effort pour que ces présentes assises se tiennent.

II/. DU RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU POLITIQUE

Ce Rapport présenté par le Secrétaire Général du Parti s'articule autour de deux volets : la situation économique, sociale, sécuritaire et des droits de l'homme dans notre pays, et les activités proprement dite du Parti depuis le Conseil Politique National des 22, 23 et 24 juin 2006 transformé en Congrès extraordinaire.

S'agissant de la situation économique, sociale, sécuritaire et des droits de l'homme, le Secrétaire Général a mis à nu les maux, les faiblesses et les carences du régime en place. Ainsi sur le plan économique, on relève une dégradation due à un manque de programme crédible, tandis que la corruption et l'affairisme au sommet de l'Etat sont érigés en méthode de gouvernement. Aucune politique sociale digne de ce nom n'est par ailleurs engagée. Le Général BOZIZE avait fait de la sécurité son cheval de bataille lors de la campagne électorale pour les élections présidentielles de 2005, et déclarait à cette occasion que la sécurité était assurée à 80% sur l'étendue du territoire national. Mais les évènements de Birao et ceux intervenus dans les autres villes de provinces ont vite fait de démentir cette affirmation gratuite. De même, la situation des droits de l'homme marquée par de nombreuses exactions et violations du droit à la vie s'est considérablement dégradée.

En ce qui concerne les activités proprement dites du Parti, depuis le Conseil Politique National de juin 2006 transformé en Congrès extraordinaire, le camarade MANDABA a présenté les différentes actions menées par le Bureau Politique, à savoir :

- l'organisation de la rentrée politique du Parti en septembre 2006 ;



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

- l'initiation de plusieurs rencontres avec des représentations diplomatiques, le Bureau, des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA), et les organisations de défense des droits de l'homme, pour les fixer sur la position du Parti par rapport aux grandes questions relatives à la vie de la Nation.
- la tenue de conférences et points de presse afin de sensibiliser l'opinion internationale sur la situation générale de notre pays ;
- la mise en place d'une cellule économique et de gestion au sein du Bureau Politique afin d'identifier les secteurs d'activités génératrices de revenus, et de faire une étude de faisabilité de micro-projets au profit des militants ;
- la restructuration des organes de base du Parti, notamment les sous fédérations et fédérations MLPC, MLFC et MLJC de Bangui et ses environs, ainsi que celles des provinces ;
- la consolidation de nos alliances avec les Partis politiques de l'opposition regroupés au sein de l'Union des Forces Vives de la Nation (UFVN) qui, par un mémorandum adressé au Président de la République, a réclamé la tenue d'un dialogue politique sans exclusive, seul capable d'ouvrir la voie à la restauration d'une paix durable, la réconciliation nationale, la sécurité et le développement harmonieux de notre pays ;
- l'engagement de négociations avec les différentes sensibilités du Parti entrées en dissidence, ce qui permet la participation du courant dit originel à ce 3^{ème} Congrès, le groupe conduit par DONDON ayant préféré claquer la porte des négociations.

Le Secrétaire Général du Parti a terminé son Rapport par la présentation des difficultés rencontrées par le Bureau Politique au cours de son mandat, notamment l'insuffisance des moyens financiers (non paiement des cotisations, faible acquisition des cartes du Parti par les militants etc....), les dysfonctionnements et le désordre entretenus au sein du groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale.

III/. DES DEBATS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU POLITIQUE

Le Rapport présenté par le Secrétaire Général a suscité diverses réactions des congressistes. Il en ressort les principaux points suivants :



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

- une incohérence totale qui entretient la confusion sur la période de référence (2006-2007) des activités du Bureau Politique ;
- la trop grande place accordée à la dénonciation de la mauvaise gouvernance du régime, au détriment des activités du Bureau Politique ;
- le traitement insuffisant du problème d'insécurité qui sévit dans l'arrière pays ;
- plusieurs responsables fédéraux déplorent le fait que leurs organes n'aient pas été restructurés.

En réponse aux préoccupations des congressistes, le camarade MANDABA a admis que ce Rapport comporte des manquements, et s'est proposé de tenir compte des observations et suggestions des militants afin de le corriger. La version définitive leur sera transmise après le Congrès. Le Rapport a été adopté avec amendements.

IV/. DU RAPPORT FINANCIER DU BUREAU POLITIQUE

Ce rapport présenté par le camarade Luc GUELA, Trésorier Général du Parti, fait état des ressources et des dépenses de la manière suivante :

A) RESSOURCES	
Désignation	Montant
Dons	9264065
Location espace Marabena	1445000
Vente de Véhicule	1100000
Vente de cartes	334000
Total	12143065
B) DEFENSES	
Désignation	Montant
Fonctionnement et rentrée politique	5263065
Restructuration du Parti	4000000
Fourniture de Bureau, Eau Electricité	2879640
Total	12142705
Solde (A - B)	360



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Pour conclure, le camarade Luc GUELA a déploré le manque d'enthousiasme des militants à l'égard des cartes de militant qui, pourtant, sont la seule preuve de l'appartenance de tout militant au MLPC. De même, il a regretté l'absence de cotisations de la part des militants et les députés.

V/.DES DEBATS SUR LE RAPPORT FINANCIER ET DU VOTE DE QUITUS

Les congressistes ont sévèrement critiqué ce Rapport Financier qu'ils ont trouvé d'incohérent. Leurs observations portent sur les points suivants :

- inexistence d'un budget prévisionnel des activités du Parti, ce qui donne lieu à un pilotage à vue ;
- méthodes de gestion peu orthodoxes ;
- inexistence d'un organe de contrôle de la moralité des dépenses etc.

Par ailleurs tous les congressistes ont déploré le fait que le financement du Parti repose quasi exclusivement sur une seule personne, ce qui comporte le risque de voir naître des dictateurs à la tête du Parti.

Le Congrès a donné son quitus de la gestion financière avec les réserves énoncés ci-dessus.

VI/. DE L'EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEXTE ET COMMUNICATION

Le Rapport présenté par le camarade Marcel LOUDEGUE, Président de ladite commission, propose un toilettage des Statuts et du Règlement Intérieur du Parti afin de les adapter aux nouvelles orientations politiques. Ces propositions sont faites sous forme d'amendements, à savoir :



A°) Amendements de forme

- Réaménagement et reformulation du préambule des statuts ;
- Création d'un sommaire ;
- Correction des coquilles et anomalies etc.

Après discussion et amendements, les Congressistes donnent mandat au Bureau Politique entrant de procéder aux corrections effectuées par la Commission ;

B°) Amendements de fond

B-1 Amendement relatif au Conseil Politique National

Le Bureau Politique, a proposé la réduction de nombre des Conseillers Politiques Nationaux (CPN) de 200 initialement à 95, afin de rendre cet organe plus efficace et réaliste au regard des moyens dont dispose le Parti.

Après débats, le Congrès a adopté par consensus la proposition de 96 Conseillers Politiques Nationaux repartis de la manière suivante :

MLPC : 50 (Bangui : 8 ; Fédérations de provinces : 32 ; Fédérations extérieures : 9 dont 4 Europe, 3 en Afrique de l'Ouest et 2 en Afrique Centrale + le Président du Parti).

MLFC : 23 (Bangui : 4 ; Fédérations de provinces : 16 et Fédérations Extérieures 3).

MLJC : 23 (Bangui : 4 ; Fédérations de provinces : 16 et Fédérations Extérieures : 3)

Le tableau ci-dessus présente la nouvelle configuration du CPN :

Organe	Fédération	Nombres
MLPC	Bangui	8
	Provinces	32
	Extérieure	9



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

	Président	1
	Sous Total 1	50
MLFC	Bangui	4
	Provinces	16
	Extérieure	3
	Sous Total 2	23
MLJC	Bangui	4
	Provinces	16
	Extérieure	3
	Sous Total 3	23
	Total Général	96

B-2 Amendement relatif au Bureau Politique

Le Bureau Politique a proposé la réduction du nombre de ses membres de 35 à 25 afin de rendre la structure plus opérationnelle.

Après débats et amendements le Congrès en a fixé le nombre à 28, compte tenu de sa décision d'y faire entrer trois représentants des fédérations extérieures

B-3 Autres amendements

Le Congrès a également adopté sans débat les dispositions suivantes :

- 1- le caractère non automatique de la candidature du Président du Parti aux élections Présidentielles ;
- 2- l'interdiction du cumul des fonctions de Président du Parti et du Président de la République.
- 3- l'instauration d'un Conseil des Sages
- 4- le renforcement des capacités et des attributions de la Commission de Contrôle et d'Arbitrage.

Le rapport a été adopté avec amendements.

VII/. DE L'HISTORIQUE DU PARTI

Le camarade Jacquesson MAZETTE a fait l'historique du Parti, en tant que cofondateur, donc témoin de son histoire. Cette communication n'a pas donné lieu à débats.



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

VIII/. DU RAPPORT DES FEDERATIONS

A la reprise des travaux, des camarades responsables fédéraux se sont étonnés que l'ordre du jour n'ait pas prévu de lecture de leurs rapports respectifs.

Le Congrès a donc décidé d'accéder à leur demande, et les Présidents fédéraux ont fait leurs rapports succincts d'activités.

Il en ressort que la plupart de nos militants vivent dans une situation d'insécurité, de pressions, d'exaction, d'intimidation et de voies de fait de toutes sortes.

Cette situation les empêche de vaquer à leurs occupations quotidiennes et d'animer de manière optimale leurs structures. Ils en appellent au Président du Parti pour faire part de cette situation au gouvernement.

IX. DE L'EXAMEN ET DE L ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION CONTENTIEUX ET SANCTIONS

Le Rapport présenté par le camarade Samuel ZOUMBETI a résumé de manière succincte les fautes reprochées aux camarades traduits devant le Congrès ainsi que les sanctions prévues par les textes.

A cet effet, il faut distinguer deux situations, à savoir :

1) Situation des camarades du MLPCO ayant écopé des sanctions d'exclusion du Parti pour faute lourde:

- Hugues DOBOZENDI ;
- Denis KOSSI BELLA ;
- Francis Albert OUKANGA ;
- Désiré PENDEMOU ;
- Eric SORONGOPE- ZOUMANDJI ;
- Simon NGOUPANDE ;
- Christine ZOOMAS ;



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

A l'exception des camarades KOSSI BELLA, SORONGOPE-ZOUMANDJI, OUKAKANGA et NGOUPANDE dont le Congrès a décidé l'exclusion du Parti pour récidive, tous les autres camarades ont été réhabilités par acclamation.

2) Situation des camarades suspendus lors du Congrès extraordinaire de juin 2006 :

- Ange Félix PATASSE ;
- Luc Apollinaire DONDON KONAMABAYE ;
- Cyrus Emmanuel SANDY ;
- Fred Jacob KAROUA ;
- Sosthène GUETEL DILAMKORO ;
- Jean BAMI - NDOULOU ;
- Fulgence MAMADOU ;
- Lin BANOUKEPA

Le camarade Fulgence MAMADOU ayant rejoint de lui-même les rangs du Parti en participant à ses assises, le Congrès a décidé à l'unanimité sa réhabilitation. Il en est de même pour le camarade SANDY qui a marqué sa disponibilité à rejoindre ses camarades du Parti.

Par contre pour les camarades :

- Luc Apollinaire DONDON KONAMABAYE ;
- Fred Jacob KAROUA ;
- Sosthène GUETEL DILAMKORO ;
- Jean BAMI - NDOULOU ;
- Lin BANOUKEPA,

Le congrès a décidé à l'unanimité de leur exclusion pour récidive.

Le cas du camarade PATASSE a fait l'objet de débats approfondis. Il en ressort que le camarade PATASSE n'étant pas sur le territoire national, ce qui constitue un cas d'empêchement dirimant, la majorité des congressistes a décidé de lui accorder des circonstances atténuantes en reconduisant la décision de sa suspension jusqu'au prochain Congrès, avec interdiction de parler et d'agir au nom du Parti. En cas de récidive, le Bureau Politique a reçu mandat de saisir le Conseil Politique National qui prononcera d'office son exclusion définitive du Parti.



Le rapport a été adopté sans amendements.

X. DE L'ELECTION DES MEMBRES DES ORGANES DIRIGEANTS DU PARTI

Conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur, le Congrès a procédé à l'élection des membres des organes dirigeants du Parti.

X.1. LA COMMISSION DE CONTROLE ET D'ARBITRAGE

Les camarades dont les noms suivent ont été élus aux différents postes de la Commission de Contrôle et d'Arbitrage ainsi qu'il suit :

Président	DOBAYA FENEKAMI Jude
Vice Président	DETHOUA Jeannette
Rapporteur Général	LEAS Albert
Rapporteur Général - Adjoint	DISSOH Patrice
Membres	ZOUKETIA BOYKOTA Joseph
	ORE WILIKON François
	KOULAYOM Hubert
	BOMILA KORADJIM Gilles
	NDOBE Louise

X.2. L'ELECTION DU PRESIDENT DU PARTI

Deux candidatures ont été enregistrées à la Présidence du Parti, à savoir celles des camarades Martin ZIGUELE et Anselme Giovanni YABOLO.



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

Après l'ouverture de la campagne, le camarade YABOLO ayant désisté, le Congrès a élu par acclamation le camarade Martin ZIGUELE, seul candidat resté en lice, au poste de Président du Parti.

X.3. L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL POLITIQUE NATIONAL

Le Congrès a ensuite procédé à l'élection des membres du Conseil Politique National dont la liste suit :

X.3.1 PRESIDENT DU PARTI ET PRESIDENT DU CPN :

Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur, le camarade Martin ZIGUELE, élu Président du Parti et Président du Conseil Politique National.

X.3.2 DELEGUES DU MLPC ELUS AU CONSEIL POLITIQUE NATIONAL :

Fédérations	CPN (MLPC)
Bangui 1	Gérard DEGANENDJI Christophe NDOUBA
Bangui 2	Clément EREGANI André TOBY KOTAZO
Bangui 3	Jean Noël BETE Etienne MALEKOUDOU
Bangui 4	Jean- Pierre BODERO Gabriel Jean Edouard KOYAMBOUNOU
Ombella M'Poko	Pierre SELESSOUI Jean OLONA
Lobaye	Fidèle SOUSSOU Samuel MAMBOU
Mambéré Kadei	Ahmadou WAZIRI André NALKE-DOROGO



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Fédérations	CPN (MLPC)
Sangha Mbaéré	Moïse PASSI Luc GUELA
Nana Mambéré	Mohamadou OUSMANOU Timothée AGUENE
Ouham-Péndé	Georges BABALI Barthélémy BOUA
Ouham	Ghislain NARZIM TOLMBAYE Marcel LOUDEGUE
Kémo	François BEMBA Samuel Stanislas ZOUMBETI
Nana Gribizi	Florent SAMBEYOLO Anatole ZOUMBETI
Ouaka	Prosper DJEHODOMO Jacquesson MAZETTE
Bamingui Bangoran	Mathieu MOUSTAPHA Jean- Michel MANDABA
Vakaga	Issa FOTOR Dieudonné KOUDOUFARA
Haute Kotto	Paul NGUEGAZA NDEMANGA Kamoune
Basse Kotto	Mahamat ABAKAR BARROT Rufin Claude
Mbomou	Philippe DIARRA BINGA-BEMBI Michel
Haut Mbomou	Gabriel WIGA MBIFOYO Firmin
Europe Amérique Asie Moyen Orient Océanie	Jean Christophe AZOUDANGA
	André-Blaise BELEGOE
	André DAWA Antoine Jérémie NAM-OUARA
Afrique de l'Ouest	Jérémie ENGUENA BABA BATA Delphine AMAKAI Ibrahim
Afrique Centrale	Paulin NDOÏBAY PENDEMOU Désiré



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

X.3.3. DELEGUEES DU MLFC ELUES AU CONSEIL POLITIQUE NATIONAL

Nombre	Cadres	CPN
1		Marie NGOLIO
2		Rachel MAMBA
3		Pierrette BEKAÏE- DETOL
4	Bangui 1	Marie MBABILA
5	Bangui 2	Priscille NDIKISSI
6	Bangui 3	Thérèse DOBOZENDI
7	Bangui 4	Lucienne DAYO
8	Ombella M’Poko	NINGANDO
9	Lobaye	Marthe OLOSSOKPOBE
10	Mambéré Kadei	Victorine KAMBA
11	Nana Mambéré	Henriette BANARE
12	Ouham Péné	Marie AGBA-OTIKPO
13	Ouham	Odette TEDIMTA
14	Kémo	Martine NANA
15	Nana Gribizi	Anne-Marie NGOUYOMBO
16	Ouaka	Juliette DJOHODOMO
17	Bamingui Bangoran	Yvonne ABENA
18	Vakaga	Lucie AWA
19	Haute Kotto	Madeleine BITIKOUA
20	Basse-Kotto	Françoise NDOMA IBRAHIM
21	Mbomou	Jeannette KANDA
22	Haut- Mbomou	NANA Monique
23	Sangha Mbaéré	Anicette SAKO



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

X.3.4. DELEGUES DU MLJC ELUS AU CONSEIL POLITIQUE NATIONAL

Numéro	Fédération	CPN
1	Bangui 1	NINGATOLOUM Niko Malard
2	Bangui 2	Simon NGARO
3	Bangui 3	Gilbert DANG-NAM
4	Bangui 4	BALCILIA BENINGA Guy Armand
5	Ombella M'poko	ABAKAR Hortense
6	Lobaye	MBEMBE Alain Aubin
7	Mambéré Kadeï	NDANGWI Francis Olivier
8	Sangha Mbaéré	PALOMA Robinson
9	Ouham	DELBESSE Antoine
10	Basse Kotto	ADAM Mahamat
11	Ouaka	YANENDJI Guy Fleury
12	Haut Mbomou	MINAÏDA Raymond
13	Mbomou	DAKPA André
14	Kémo	POUGBALE Sylvain
15	Vakaga	ANDRE Dominique
16	Ouham Péné	DOKOULA Yvon
17	Nana-Gribizi	KAKPEKARA Jean-Blaise
18	Nana Mambéré	SOUNGOU Etienne
19	Bamingui Bangoran	KOUANZE YAHIVI Léon
20	Europe	Junior DOBOZENDI
21	Afrique de l'Ouest	DOLEGUIA Ferrier
22	Afrique Centrale	GNAPELE Mathurin
23	Haute Kotto	MBETIOUANGO Alain Boris



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

X.3.5. LISTE UNIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL POLITIQUE NATIONAL ELUS AU 3^{ème} CONGRES ORDINAIRE DU PARTI

1	Gérard DEGANENDJI
2	Clément EREGANI
3	Jean Noël BETE
4	Jean Pierre BODERO
5	Pierre SELESSOUI
6	Fidèle SOUSSOU
7	Ahmadou WAZIRI
8	Moïse PASSI
9	Mohamadou OUSMANOU
10	Georges BABALI
11	Ghislain NARZIM TOMBAYE
12	François DEMBA
13	Florent SAMBEYOLO
14	Prosper DEGRAS DJEHODOMO
15	Mathieu MOUSTAPHA
16	Issaing FOTOR
17	Paul NGUEGAZA
18	Mahamat ABAKAR
19	Philippe DIARA
20	Gabriel WINGA
21	Jean Christophe AZOUDANGA
22	André – Blaise BELEGOE
23	André DAWA
24	Jérémie ENGUENA
25	Paulin DOÏBAY
26	Marie NGOLIO
27	Rachel MAMBA
28	Pierrette BEKAÏE –DETOL
29	Marie MBABILA
30	Priscille NDIKISSI
31	Thérèse DOBOZENDJI
32	Lucienne DAYO
33	NINGANDO
34	Marthe OLOSSOKPOBE
35	Victorine KAMBA



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

36	Henriette BANARE
37	Marie AGBA –OTIKPO
38	Odette TEDIMTA
39	Martine NANA
40	Ibrahim AMAKAI
41	Juliette DJEHODOMO
42	Yvonne ABENA
43	Lucie AWA
44	Madeleine BITIKOUA
45	Françoise NDOMA IBRAHIM
46	Jeannette KANDA
47	Monique NANA
48	Anicette SAKO
49	Niko Mallard NINGATOLOUM
50	Simon NGARO
51	Gilbert DANG-NAM
52	Guy Armand BALCILIA BENINGA
53	Hortense ABAKAR
54	Alain Aubin MBEMBE
55	Francis Olivier NDANGWI
56	Robinson PALOMA
57	Antoine DELBESSE
58	Mahamat ADAM
59	Guy Fleury YANENDJI
60	Raymond MINAIDA
61	André DAKPA
62	Sylvain POUGBALE
63	Dominique ANDRE
64	Yvon DOKOULA
65	Jean-Blaise KAKPEKARA
66	Etienne SOUNGOU
67	Léon OUANZE YAHIVI
68	Junior DOBOZENDI
69	Ferrier DOLEGUIA
70	Mathurin GNAPELE
71	Alain Boris MBETIOUANGO
72	Martin ZIGUELE
73	Gabriel Jean Edouard KOYAMBOUNOU



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

74	Jacquesson MAZETTE
75	Désiré PENDEMOU
76	André NALKE DOROGO
77	Marcel LOUDEGUE
78	Jean- Michel MANDABA
79	Etienne MALEKOUDOU
80	Stanislas Samuel ZOUMBETI
81	Jean OLONA
82	Delphine BABA BATA
83	Christophe NDOUBA
84	André TOBY KOTAZO
85	Samuel MAMBOU
86	Luc GUELA
87	Timothée AGUENE
88	Barthélémy BOUA
89	Anatole ZOUMBETI
90	Dieudonné KOUDOUFARA
91	Jacques NDEMANGA KAMOUN
92	Rufin BARROT
93	Michel BINGA BEMBI
94	Firmin MBIFOYO
95	Antoine Jérémie NAM-OUARA
96	Anne-Marie NGOUYOMBO

X.3. L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

Le Président du Parti étant Président du Bureau Politique, il a été procédé à l'élection des autres membres du Bureau Politique de la manière suivante :

- Les postes de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} vice présidents n'ayant enregistré qu'une seule candidature par poste, les camarades Gabriel Jean Edouard KOYAMABOUNOU, Jacquesson MAZETTE, Désiré PENDEMOU, André NALKE DOROGO et Marcel LOUDEGUE ont été respectivement élus à ces différents postes par acclamation.



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

- Au poste de Secrétaire Général, deux candidatures ont été enregistrées : celles des camarades Jean Michel MANDABA, Secrétaire Général sortant et André TOBY KOTAZO. A l'issue du vote, le camarade Jean Michel MANDABA a été réélu à son poste par 23 voix sur 25, le camarade André TOBY KOTAZO n'ayant obtenu que 2 voix sur 25. Par conséquent, le camarade Jean Michel MANDABA a été élu Secrétaire Général du Parti.

- Au poste de 1^{er} Secrétaire Général Adjoint, deux candidatures ont été enregistrées : celles des camarades Stanislas Samuel ZOUMBETI et Etienne MALEKOUDOU. A l'issue du vote, le camarade Etienne MALEKOUDOU a obtenu 16 voix sur 25, et le camarade Stanislas Samuel ZOUMBETI a obtenu 9 voix sur 25. Par conséquent le camarade Etienne MALEKOUDOU a été élu au poste de 1^{er} Secrétaire Général Adjoint.

- Au poste de 2^{ème} Secrétaire Général Adjoint, deux candidatures ont été enregistrées : celles des camarades Christophe NDOUBA et Stanislas Samuel ZOUMBETI. Le camarade Christophe NDOUBA ayant désisté, le camarade ZOUMBETI a été élu par acclamation au poste de 2^{ème} Secrétaire Général Adjoint.

- Au poste du Trésorier Général, deux candidatures ont été enregistrées : celles des camarades Luc GUELA et Jean OLONA. A l'issue du vote, le camarade Jean OLONA a obtenu 22 voix sur 25, contre 3 voix sur 25 au camarade Luc GUELA. Par conséquent, le camarade Jean OLONA a été élu Trésorier Général du Parti.

- Au poste du Trésorier Général Adjoint, deux candidatures ont été enregistrées : celles des camarades Luc GUELA et Delphine BABA BATA. Le camarade GUELA ayant désisté, la camarade Delphine BABA BATA a été élue par acclamation au poste de Trésorier Général Adjoint du Parti.



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

- Les autres membres du Bureau Politique présentés par leurs fédérations et par leurs organes connexes respectifs ont été élus par acclamation au Bureau Politique, leur liste est la suivante :

Fédérations	CPN
Bangui 1	Christophe NDOUBA
Bangui 2	André TOBY KOTAZO
Lobaye	Samuel MAMBOU
Sangha Mbaéré	Luc GUELA
Nana Mambéré	Timothée AGUENE
Ouham-Péndé	Barthélémy BOUA
Nana Gribizi	Anatole ZOUMBETI
Vakaga	Dieudonné KOUDOUFARA
Haute Kotto	NDEMANGA Kamoune
Basse Kotto	BARROT Rufin Claude
Mbomou	BINGA-BEMBI Michel
Haut Mbomou	MBIFOYO Firmin
Europe – Asie – Amérique –Moyen Orient Océanie	Jérémie NAM-OUARA
MLFC	Mme NGOUYOMBO
	Mme IBRAHIM née Françoise NDOMA
MLJC	Yvon DOKOULA
	Gilbert DANG-NAM



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Le Bureau Politique issu du 3^{ème} Congrès Ordinaire du Parti est composé comme suit :

Président	Martin ZIGUELE
Premier Vice Président	Gabriel Jean Edouard KOYAMBOUNOU
Deuxième Vice Président	Jacquesson MAZETTE
Troisième Vice Président	Désiré PENDEMOU
Quatrième Vice Président	André NALKE DOROGO
Cinquième Vice Président	Marcel LOUDEGUE
Secrétaire Général	Jean-Michel MANDABA
Premier Secrétaire Général Adjoint	Etienne MALEKOUDOU
Deuxième Secrétaire Général Adjoint	Stanislas Samuel ZOUMBETI
Trésorier Général	Jean OLONA
Trésorière Générale Adjointe	Delphine BATA BABA
Christophe NDOUBA André TOBY KOTAZO Samuel MAMBOU Luc GUELA Timothee AGUENE Barthélémy BOUA Anatole ZOUMBETI Dieudonné KOUDOUFARA Jacques NDEMANGA KAMOUN Rufin BARROT Michel BINGA BEMBI Firmin MBIFOYO Antoine Jérémie NAM-OUARA Anne-Marie NGOUYOMBO Mme IBRAHIM née Françoise NDOMA Yvon DOKOULA Gilbert DANG-NAM	MEMBRES

X.4 L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL DES ORGANES CONNEXES



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

X.4.1 LE BUREAU NATIONAL DU MOUVEMENT DE LIBERATION DE LA JEUNESSE CENTRAFRICAINE (MLJC) SE COMPOSE COMME SUIVANT :

Président	Emmanuel TOBY
Premier Vice Président	Rufin Claude BARROT
Deuxième Vice Présidente	Kelly Laure DALEMET
Troisième Vice Président	Fulgence MAMADOU
Quatrième Vice Président	Gilles Martial MARYO
Cinquième Vice Président	Olivier DOCK
Secrétaire Général	Séraphin NGAKOUTOU
Premier Secrétaire Général Adjoint	Richard SENDENENOU
Deuxième Secrétaire Général Adjoint	Eric BARROT KRENOZOU
Trésorier Général	Julius SABOUKOU
Trésorière Générale Adjoint	Jean de Dieu YAKOBA
Charge de l'Organisation de masse	Maxime GOLBO NGARO
Premier Conseiller	Gabin BOUNDI
Deuxième Conseiller	Florent Bertrand SAMBEYOLO DOUMBETI
Animateur Politique	Jephté EBELE
Membres	Noel MINIMON
	Gabriel DJIMTOLMBAYE
	ALASOUM



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

**X.4.2 DU BUREAU NATIONAL DU MOUVEMENT DE LIBERATION
DE LA FEMME CENTRAFRICAINE (MLFC) SE COMPOSE COMME
SUIT :**

Présidente	Anne Marie NGOUYOMBO
Premier Vice Présidente	Delphine BABA BATA
Deuxième Vice Présidente	Françoise IBRAHIM NDOMA
Troisième Vice Présidente	Christine ZOMAS
Quatrième Vice Présidente	Judas SIOTENE
Cinquième Vice Présidente	Bernadette WELLENAM
Secrétaire Générale	Marguerite LAOMAYE
Première Secrétaire Général Adjointe	Laure GANRO
Deuxième Secrétaire Général Adjointe	SAMBA GBACKOS
Trésorière Générale	Elisabeth SORONHOUL
Trésorière Générale Adjointe	Célestine BELLE
Conseillères	Adja SARATOU Aïchatou PEYAMA
Chargée de l'organisation politique	Augustine DOWE
Chargée du social	Dorette EBELLE
Chargée des projets	Rose OGUI
Chargée de l'accueil	Edwige KADO
Animatrices	Louise DOFONI Pauline KOFIO



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Résolution N°1

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés par le Congrès du 22 juin 2007 ;
- Vu le Rapport de la Commission Sanction et Contentieux ;
- Vu le procès verbal du vote du Congrès ordinaire sur les différentes sanctions,

Décide

Article 1^{er} : Sont exclus du Parti les camarades précédemment membres de l'ex MLPCO, dont les noms suivent :

- Eric SORONGOPE- ZOUMANDJI
- Simon NGOUPANDE
- Denis KOSSI-BELLA
- Francis Albert OUKANGA

Motifs : - Engagement du Parti sans en avoir reçu mandat.
- Inobservation de la voie hiérarchique (cf. article 71 alinéa 1 et 2).

Article 2 : Les anciens camarades visés à l'article 1 de la présente résolution perdent leur qualité de militants. Par conséquent, tout acte posé par eux n'engage pas le Parti.

Article 3 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007

Le Congrès



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

Résolution n° 2

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés par le Congrès Ordinaire le 22 juin 2007 ;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions ;
- Vu la résolution n° 4 du Congrès Extraordinaire du 24 Juin 2006.

Décide

Article 1^{er} : Sont exclus du Parti les camarades dont les noms suivent :

- Luc Apollinaire DONDON KONAMAMBAYE
- Sosthène N'GUETEL DILAMKORO,
- Fred Jacob KAROUA
- Jean BAMI - NDOULOU

Motifs :

- Récidive.
- Association avec des groupes organisés et /ou des personnes pour nuire au Parti en portant atteinte à l'intégrité physique et morale des militants, cadres et dirigeants du Parti
- Dénigrement des membres militants et responsables du Parti par voie de presse ou par tout autre moyen de communication.
- Inobservation de la voie hiérarchique conformément aux dispositions de l'Article 71 du Règlement Intérieur.

Article 2 : Tout acte posé au nom du Parti par les anciens camarades visés à l'article 1 est nul et de nul effet ;

Article 3 : Le Parti se réserve le droit d'intenter des actions en justice contre eux en cas d'inobservation des dispositions de l'article 2 de la présente résolution ;

Article 4 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin

Le Congrès



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

Résolution n° 3

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés le 22 Juin 2007;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions ;
- Vu la résolution n°5 du Congrès Extraordinaire du 24 Juin 2006.

Décide

Article 1^{er} : Est exclu du Parti le camarade Lin BANOUKEPA.

Motif :

- Engagement au nom du Parti sans en avoir le mandat.
- Association avec des groupes organisés et /ou des personnes pour nuire au parti en portant atteinte à l'intégrité physique et morale des militants, cadres et dirigeants du Parti
- Dénigrement des membres militants et responsables du Parti par voie de presse ou par tout autre moyen de communication.
- Inobservation de la voie hiérarchique conformément aux dispositions de l'Article 71 du règlement intérieur.

Article 2 : Tout acte posé au nom du Parti par l'anciens camarade visés à l'article 1 est nul et de nul effet.

Article 3 : Le Parti se réserve le droit d'intenter des actions en justice contre lui en cas d'inobservation des dispositions de l'article 2 de la présente résolution.

Article 4 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007
Le Congrès



Résolution n°4

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés le 22 Juin 2007;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions ;
- Vu la résolution n° 2 du Congrès Extraordinaire du 24 juin 2006.

Décide

Article 1^{er} : Est suspendu jusqu'au prochain Congrès Ordinaire le camarade Ange Félix PATASSE

Motif :

- Récidive ;
- Association avec des groupes organisés et /ou des personnes pour nuire au Parti ;
- Atteinte à l'intégrité physique et morale des militants cadres et dirigeants du Parti conformément aux dispositions de l'article 71.

Article 2 : Pendant la durée de sa suspension, le camarade Ange Félix PATASSE n'a plus qualité à agir au nom du Parti conformément aux dispositions de cette résolution.

Article 3 : En cas de récidive, un Conseil Politique National sera convoqué pour son exclusion définitive.

Article 4 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007

Le Congrès



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

Résolution n°5

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés le 22 Juin 2007;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions.

Décide

Article 1^{er} : Sont réhabilités au sein du Parti les les camarades dont les noms suivent :

- Hugues DOBOZENDI
- Désiré PENDEMOU
- Christine ZOOMAS
- Cyrus Emmanuel SANDY
- Fulgence MAMADOU

Article 2 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007

Le Congrès



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

RESOLUTION N°6

- Vu les Statuts et Règlement Intérieur du Parti ;
- Vu le règlement intérieur des Organes Connexes du MLPC ;
- Vu les recommandations du 1^{er} Congrès Ordinaire de l'OLFC ;
- Vu les décisions du 3^{ème} Congrès du MLPC,

:

Article 1^{er} : L'Organisation de Libération de la Femme Centrafricaine devient Mouvement de Libération de la Femme Centrafricaine en abrégé MLFC.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 juin 2007.

Le Congrès



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 1 :

LISTE UNIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL POLITIQUE NATIONAL ELUS AU 3^{ème} CONGRES ORDINAIRE DU PARTI

1	Gérard DEGANENDJI
2	Clément EREGANI
3	Jean Noël BETE
4	Jean Pierre BODERO
5	Pierre SELESSOUI
6	Fidèle SOUSSOU
7	Ahmadou WAZIRI
8	Moïse PASSI
9	Mohamadou OUSMANOU
10	Georges BABALI
11	Ghislain NARZIM TOMBAYE
12	François DEMBA
13	Florent SAMBEYOLO
14	Prosper DEGRAS DJEHODOMO
15	Mathieu MOUSTAPHA
16	Issaing FOTOR
17	Paul NGUEGAZA
18	Mahamat ABAKAR
19	Philippe DIARA
20	Gabriel WINGA
21	Jean Christophe AZOUDANGA
22	André – Blaise BELEGOE
23	André DAWA
24	Jérémie ENGUENA
25	Paulin DOÏBAY
26	Marie NGOLIO
27	Rachel MAMBA
28	Pierrette BEKAÏE –DETOL
29	Marie MBABILA
30	Priscille NDIKISSI
31	Thérèse DOBOZENDI
32	Lucienne DAYO



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

33	NINGANDO
34	Marthe OLOSSOKPOBE
35	Victorine KAMBA
36	Henriette BANARE
37	Marie AGBA –OTIKPO
38	Odette TEDIMTA
39	Martine NANA
40	Ibrahim AMAKAI
41	Juliette DJOHODOMO
42	Yvonne ABENA
43	Lucie AWA
44	Madeleine BITIKOUA
45	Françoise NDOMA IBRAHIM
46	Jeannette KANDA
47	Monique NANA
48	Anicette SAKO
49	Niko Mallard NINGATOLOUM
50	Simon NGARO
51	Gilbert DANG-NAM
52	Guy Armand BALCILIA BENINGA
53	Hortense ABAKAR
54	Alain Aubin MBEMBE
55	Francis Olivier NDANGWI
56	Robinson PALOMA
57	Antoine DELBESSE
58	Mahamat ADAM
59	Guy Fleury YANENDJI
60	Raymond MINAIDA
61	André DAKPA
62	Sylvain POUGBALE
63	Dominique ANDRE
64	Yvon DOKOULA
65	Jean-Blaise KAKPEKARA
66	Etienne SOUNGOU
67	Léon OUANZE YAHIVI
68	Junior DOBOZENDJI
69	Ferrier DOLEGUIA
70	Mathurin GNAPELE



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

71	Alain Boris MBETIOUANGO
72	Martin ZIGUELE
73	Gabriel Jean Edouard KOYAMBOUNOU
74	Jacquesson MAZETTE
75	Désiré PENDEMOU
76	André NALKE DOROGO
77	Marcel LOUDEGUE
78	Jean- Michel MANDABA
79	Etienne MALEKOUDOU
80	Stanislas Samuel ZOUMBETI
81	Jean OLONA
82	Delphine BABA BATA
83	Christophe NDOUBA
84	André TOBY KOTAZO
85	Samuel MAMBOU
86	Luc GUELA
87	Timothée AGUENE
88	Barthélémy BOUA
89	Anatole ZOUMBETI
90	Dieudonné KOUDOUFARA
91	Jacques NDEMANGA KAMOUN
92	Rufin BARROT
93	Michel BINGA BEMBI
94	Firmin MBIFOYO
95	Antoine Jérémie NAM-OUARA
96	Anne-Marie NGOUYOMBO



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 2 :

MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE ISSU DU 3^{Eme} CONGRES ORDINAIRE DE JUIN 2007.

Président	Martin ZIGUELE
Premier Vice Président	Gabriel Jean Edouard KOYAMBOUNOU
Deuxième Vice Président	Jacquesson MAZETTE
Troisième Vice Président	Désiré PENDEMOU
Quatrième Vice Président	André NALKE DOROGO
Cinquième Vice Président	Marcel LOUDEGUE
Secrétaire Général	Jean-Michel MANDABA
Premier Secrétaire Général Adjoint	Etienne MALEKOUDOU
Deuxième Secrétaire Général Adjoint	Stanislas Samuel ZOUMBETI
Trésorier Général	Jean OLONA
Trésorière Générale Adjointe	Delphine BATA BABA
Christophe NDOUBA André TOBY KOTAZO Samuel MAMBOU Luc GUELA Timothee AGUENE Barthélémy BOUA Anatole ZOUMBETI Dieudonné KOUDOUFARA Jacques DEMANGA KAMOUN Rufin BARROT Michel BINGA BEMBI Firmin MBIFOYO Antoine Jérémie NAM-OUARA Anne-Marie NGOUYOMBO Mme IBRAHIM née Françoise NDOMA Yvon DOKOULA Gilbert DANG-NAM	MEMBRES



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 3 :

MEMBRES DU BUREAU NATIONAL DU MOUVEMENT DE LIBERATION DE LA JEUNESSE CENTRAFRICAINE

Président	Emmanuel TOBY
Premier Vice Président	Rufin Claude BARROT
Deuxième Vice Présidente	Kelly Laure DALEMET
Troisième Vice Président	Fulgence MAMADOU
Quatrième Vice Président	Gilles Martial MARYO
Cinquième Vice Président	Olivier DOCK
Secrétaire Général	Séraphin NGAKOUTOU
Premier Secrétaire Général Adjoint	Richard SENDENENOU
Deuxième Secrétaire Général Adjoint	Eric BARROT KRENOZOU
Trésorier Général	Julius SABOUKOU
Trésorière Générale Adjoint	Jean de Dieu YAKOBA
Charge de l'Organisation de masse	Maxime GOLBO NGARO
Premier Conseiller	Gabin BOUNDI
Deuxième Conseiller	Florent Bertrand SAMBEYOLO DOUMBETI
Animateur Politique	Jephté EBELE
Membres	Noel MINIMON
	Gabriel DJIMTOLMBAYE
	ALASOUM



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 4 :

**MEMBRES DU BUREAU NATIONAL MOUVEMENT DE LIBERATION
DE LA FEMME CENTRAFRICAINE**

Présidente	Anne Marie NGOUYOMBO
Premier Vice Présidente	Delphine BABA BATA
Deuxième Vice Présidente	Françoise IBRAHIM NDOMA
Troisième Vice Présidente	Christine ZOMAS
Quatrième Vice Présidente	Judas SIOTENE
Cinquième Vice Présidente	Bernadette WELLENAM
Secrétaire Générale	Marguerite LAOMAYE
Première Secrétaire Général Adjointe	Laure GANRO
Deuxième Secrétaire Général Adjointe	SAMBA GBACKOS
Trésorière Générale	Elisabeth SORONHOUL
Trésorière Générale Adjointe	Célestine BELLE
Conseillères	Adja SARATOU Aïchatou PEYAMA
Chargée de l'organisation politique	Augustine DOWE
Chargée du social	Dorette EBELLE
Chargée des projets	Rose OGUI
Chargée de l'accueil	Edwige KADO
Animatrices	Louise DOFONI Pauline KOFIO



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 5 :

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE ET
D'ARBITRAGE ELUE PAR LE CONGRES**

Président	DOBAYA FENEKAMI Jude
Vice Président	DETHOUA Jeannette
Rapporteur Général	LEAS Albert
Rapporteur Général - Adjoint	DISSOH Patrice
Membres	ZOUKETIA BOYKOTA Joseph
	ORE WILIKON François
	KOULAYOM Hubert
	BOMILA KORADJIM Gilles
	NDOBE Louise



ANNEXE 6 :

Résolution N°1

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés par le Congrès du 22 juin 2007 ;
- Vu le Rapport de la Commission Sanction et Contentieux ;
- Vu le procès verbal du vote du Congrès ordinaire sur les différentes sanctions,

Décide

Article 1^{er} : Sont exclus du Parti les camarades précédemment membres de l'ex MLPCO, dont les noms suivent :

- Eric SORONGOPE- ZOUMANDJI
- Simon NGOUPANDE
- Denis KOSSI-BELLA
- Francis Albert OUKANGA

Motifs : - Engagement du Parti sans en avoir reçu mandat.
- Inobservation de la voie hiérarchique (cf. article 71 alinéa 1 et 2).

Article 2 : Les anciens camarades visés à l'article 1 de la présente résolution perdent leur qualité de militants. Par conséquent, tout acte posé par eux n'engage pas le Parti.

Article 3 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007

Le Congrès



ANNEXE 7 :

Résolution n° 2

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés par le Congrès Ordinaire le 22 juin 2007 ;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions ;
- Vu la résolution n° 4 du Congrès Extraordinaire du 24 Juin 2006.

Décide

Article 1^{er} : Sont exclus du Parti les camarades dont les noms suivent :

- Luc Apollinaire DONDON KONAMAMBAYE
- Sosthène N'GUETEL DILAMKORO,
- Fred Jacob KAROUA
- Jean BAMI - NDOULOU

Motifs :

- Récidive.
- Association avec des groupes organisés et /ou des personnes pour nuire au Parti en portant atteinte à l'intégrité physique et morale des militants, cadres et dirigeants du Parti
- Dénigrement des membres militants et responsables du Parti par voie de presse ou par tout autre moyen de communication.
- Inobservation de la voie hiérarchique conformément aux dispositions de l'Article 71 du Règlement Intérieur.

Article 2 : Tout acte posé au nom du Parti par les anciens camarades visés à l'article 1 est nul et de nul effet ;

Article 3 : Le Parti se réserve le droit d'intenter des actions en justice contre eux en cas d'inobservation des dispositions de l'article 2 de la présente résolution ;

Article 4 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin

Le Congrès



ANNEXE 8 :

Résolution n° 3

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés le 22 Juin 2007;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions ;
- Vu la résolution n°5 du Congrès Extraordinaire du 24 Juin 2006.

Décide

Article 1^{er} : Est exclu du Parti le camarade Lin BANOUKEPA.

Motif :

- Engagement au nom du Parti sans en avoir le mandat.
- Association avec des groupes organisés et /ou des personnes pour nuire au parti en portant atteinte à l'intégrité physique et morale des militants, cadres et dirigeants du Parti
- Dénigrement des membres militants et responsables du Parti par voie de presse ou par tout autre moyen de communication.
- Inobservation de la voie hiérarchique conformément aux dispositions de l'Article 71 du règlement intérieur.

Article 2 : Tout acte posé au nom du Parti par l'anciens camarade visés à l'article 1 est nul et de nul effet.

Article 3 : Le Parti se réserve le droit d'intenter des actions en justice contre lui en cas d'inobservation des dispositions de l'article 2 de la présente résolution.

Article 4 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007
Le Congrès



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 9 :

Résolution n°4

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés le 22 Juin 2007;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions ;
- Vu la résolution n° 2 du Congrès Extraordinaire du 24 juin 2006.

Décide

Article 1^{er} : Est suspendu jusqu'au prochain Congrès Ordinaire le camarade Ange Félix PATASSE

Motif :

- Récidive ;
- Association avec des groupes organisés et /ou des personnes pour nuire au Parti ;
- Atteinte à l'intégrité physique et morale des militants cadres et dirigeants du Parti conformément aux dispositions de l'article 71.

Article 2 : Pendant la durée de sa suspension, le camarade Ange Félix PATASSE n'a plus qualité à agir au nom du Parti conformément aux dispositions de cette résolution.

Article 3 : En cas de récidive, un Conseil Politique National sera convoqué pour son exclusion définitive.

Article 4 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007

Le Congrès



M.L.P.C
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 10 :

Résolution n°5

- Vu les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur amendés et adoptés le 22 Juin 2007;
- Vu le Rapport de la Commission Sanctions et Contentieux ;
- Vu le procès verbale de vote du Congrès Ordinaire sur les différentes sanctions.

Décide

Article 1^{er} : Sont réhabilités au sein du Parti les camarades dont les noms suivent :

- Hugues DOBOZENDI
- Désiré PENDEMOU
- Christine ZOOMAS
- Cyrus Emmanuel SANDY
- Fulgence MAMADOU

Article 2 : La présente résolution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 Juin 2007

Le Congrès



M.L.P.C

Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Justice - Liberté - Travail

ANNEXE 11 :

RESOLUTION N°6

- Vu les Statuts et Règlement Intérieur du Parti ;
- Vu le règlement intérieur des Organes Connexes du MLPC ;
- Vu les recommandations du 1^{er} Congrès Ordinaire de l'OLFC ;
- Vu les décisions du 3^{ème} Congrès du MLPC,

:

Article 1^{er} : L'Organisation de Libération de la Femme Centrafricaine devient Mouvement de Libération de la Femme Centrafricaine en abrégé MLFC.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Bangui le 23 juin 2007.

Le Congrès